



PROCÈS VERBAL COMITÉ DIRECTEUR

VENDREDI 25 AVRIL 2025 – VOIE DEMATERIALISEE

Présents : Jonathan BLONDY (Président), Benjamin HAUTIER (Secrétaire de séance), Mmes Alicia BERNARD, Stéphanie BOURDIER, Mathilde DELANNES, Pauline GOUBIE, Nathalie LONGUEVILLE, Chrystèle MARJARIE, Nathalie VAN HEGHE et Natacha VIGIER. M. Samuel ALLARD, Christophe BARONDEAU, Quentin BERTHELET, Fabrice BOUDY, José DA SILVA, Quentin DELANNES, Smaïn FEKIRINI, Vincent GUILLAUMEAU, Jean-Marc LALET, Renaud LEGAL, Olivier MODESTE, Noé RASPADO, Aubin SOLER, Et Dr Luc FONTAINE.

Absente : Laetitia Lerin

« Les décisions prises lors de cette réunion du comité de direction sont susceptibles d'appel devant la Commission régionale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la publication ou de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr, le droit d'examen étant de 114 euros. ».

NOMINATION DE LA COMMISSION ELECTORALE DU DISTRICT

Il est soumis au vote du comité directeur, la nomination des membres de la commission électorale du District de football de la Dordogne :

- Jacques Dumas (Délégué et dirigeant de club - St Germain Chanterac),
 - Vote : 24 pour.
- Hervé Duranton (Joueur et dirigeant de club - COCC),
 - Vote : 24 pour.
- Pascal Graulière (Arbitre - Coteaux Pécharmant),
 - Vote : 24 pour.
- Marie Bouchilloux (Dirigeante de club - Faux FC),
 - Vote : 23 pour. (Renaud Legal ne participe pas au vote sur cette licenciée)
- Yolande Devaleix (Dirigeante de club - Rouffignac OC).
 - Vote : 23 pour. (Fabrice Boudy ne participe pas au vote sur cette licenciée)

Le Président,

Jonathan BLONDY.

Le Secrétaire de séance,

Benjamin HAUTIER.